Audit Qualité :

Evaluation de la description de décision thérapeutique de chimiothérapie dans les fiches RCP

# Contexte

Dans le cadre du contrat d'amélioration de la qualité et de l'efficience des soins (CAQES) de l’OMEDIT, l’indicateur régional 60 engage les établissements à améliorer la description de la décision thérapeutique prise en RCP. En effet, lorsque cette dernière implique une chimiothérapie, le choix du protocole doit être renseigné sur la fiche RCP.

 L’audit de complétion des fiches RCP est réalisé avec le réseau OncoNormandie qui, à ce titre, propose une méthodologie de mise en œuvre.

# Objectifs et indicateur

L’objectif de cet audit est d’évaluer la qualité de complétion de la partie décision thérapeutique des fiches RCP afin d’améliorer et d’harmoniser la qualité des fiches RCP et l’utilisation de l’outil Dossier Communicant en Cancérologie (DCC).

L’indicateur principal évalué est le Nombre de fiches RCP avec le protocole de chimiothérapie renseigné/Nombre de fiches RCP avec décision de chimiothérapie.

L’objectif est considéré comme : « réalisé » si l’établissement a un taux ≥95%, « partiellement réalisé » si l’établissement à un taux ≥ 80% et « non réalisé » si l’établissement a un taux < 80%.

# Responsabilités

L’audit et l’analyse des données sont effectués par OncoNormandie à partir des données extraites du DCC. OncoNormandie transmettra les résultats globalisés à l’OMEDIT qui réalisera une synthèse régionale anonymisée. Cette synthèse sera diffusée par l'OMEDIT et OncoNormandie aux établissements concernés (c’est-à-dire les établissements hébergeant les RCP).

# Périmètre et modalités de l’échantillonnage

Cet audit concerne tous les établissements autorisés pour le traitement des cancers et étant le siège d’organisation de RCP inscrites dans le DCC. Sont donc exclus de l’audit les établissements autorisés pour le traitement des cancers qui n’organisent pas de RCP et les établissements limitrophes qui organisent une RCP mais qui utilisent le DCC d’une autre région. Ces établissements devront répondre « Non concerné » sur ce critère 60 du CAQES.

Il porte sur une étude rétrospective d’un échantillon aléatoire de 30 fiches RCP de patients adultes atteints de cancer proposant une stratégie thérapeutique de chimiothérapie. L’échantillonnage sera réparti de façon équilibrée entre les différentes spécialités d’organe autorisées dans l’établissement et inscrites dans le DCC. Pour les établissements disposant de RCP de recours, l’échantillon sera élargi à 50 fiches RCP.

L’étude s’étend sur la période du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2021 ; cette période pourra être étendue pour atteindre le nombre de fiches RCP souhaité.

# Description de la méthodologie de l’audit pour le réseau Onconormandie

1. Faire auprès de l’éditeur du DCC une demande d’extraction des données sur les variables communes aux fiches RCP répondant au périmètre de l’audit (Cf. Paragraphe « *périmètre de l’audit et modalité d’échantillonnage*»).
2. Réaliser un tirage au sort de 30 fiches RCP par établissement réparties entre les différentes spécialités d’organes et/ou type de RCP parmi les fiches RCP sélectionnées.
3. Mettre en forme le fichier Excel d’extraction selon les critères d’évaluation retenus (Cf. Paragraphe *« Critères d’évaluation »*). Le recueil des données des critères 1, 2, 3, 4, et 5 est automatisé, celui du critère 6 est issu d’une analyse individuelle de chaque fiche RCP sélectionnées.
4. Envoyer les données recueillies à l’OMEDIT au plus tard le 17 mars 2022.

# Critères d’évaluation

Les critères retenus sont les suivants :

|  |
| --- |
| **Critères d’évaluation** |
| **1** | Etablissement de la RCP  | * ………………………………
 |
| **2** | Organe atteint ou domaine concerné par le cancer étudié | * Dermatologie
* Digestif
* Gynécologie basse
* Hématologie
* VADS
* Sarcome
* Pneumologie
* Sénologie
* Neurochirurgie
* Urologie / néphrologie
* Métastase osseuse
* Thyroïde
* Autre (précisez)
 |
| **3** | Date de réunion | * … / … / …
 |
| **4** | Nom de la RCP | * …………………..
 |
| **5** | Statut thérapeutique renseigné | * Non traité antérieurement
* En cours de traitement
* Déjà traité
* Non renseigné
 |
| **6** | La proposition de stratégie thérapeutique de chimiothérapie est-elle renseignée ? | * Nom du protocole : oui/non
* Nom de molécule : oui/non
* Détail du protocole (nombre de cures, fréquence) : oui/non
* Validation du critère\* : oui/non
 |

*\* Le critère 6 d’évaluation de l’audit est considéré comme validé quand le nom d’un protocole ET/OU le nom d’une molécule sont renseignés. Si ni l’un ni l’autre n’apparait dans le descriptif de la fiche RCP, le critère n’est pas validé.*

# Limites de l’audit

La requête est réalisée par lieu de RCP et non par établissement de prise en charge. En effet, seule une partie des établissements autorisés pour le traitement des cancers organisent des RCP. Celles-ci sont supervisées par les Centres de Coordination en Cancérologie (3C) pouvant regrouper jusqu’à 9 établissements et seule l’information “lieu de la RCP” est disponible dans le DCC. De ce fait, l’indicateur n’est pas représentatif de la situation pour chaque établissement autorisé pour le traitement des cancers, mais elle l’est pour ceux qui sont le siège d’au moins une RCP gérée dans le DCC.

La méthodologie s’appuie sur l’extraction de données issues du Dossier Communicant en Cancérologie (DCC), logiciel utilisé par les établissements de santé autorisés en cancérologie pour compléter et partager les fiches RCP. Or Plusieurs RCP n’utilisent pas encore l’outil DCC. Elles ne pourront donc pas être prises en compte dans l’audit.

# Liste des établissements concernés

* Centre François Baclesse
* Centre Henri Becquerel
* Centre Hospitalier Eure Seine
* Centre Hospitalier Mémorial
* Centre Maurice Tubiana
* CH Avranches-Granville
* CH d'Aunay-Bayeux
* CH Dieppe
* CH Flers
* CHI Elbeuf Louviers
* CHP Cotentin
* CHU de Caen
* CHU de Rouen
* Clinique de l'Abbaye
* Clinique de l'Europe
* Clinique des Ormeaux
* Clinique du Cèdre
* Clinique Mathilde
* Clinique Mégival
* Clinique Pasteur
* Clinique Saint Antoine
* Clinique Saint Hilaire
* GH Havre
* Hôpital privé centre Manche
* Hôpital Privé de la Baie - Avranches
* Hôpital Privé de l'Estuaire
* Hôpital Privé Saint Martin
* Polyclinique du Parc

Les autres établissements devront indiquer « Non concerné » pour ce critère 60.

# Récapitulatif des éléments calendaires

Mi-novembre 2021 : Réunion d’approbation de la méthodologie d’audit avec le COPIL CAQES.

Mi-mars 2022 : transmission des données globalisées par OncoNormandie à l’OMEDIT.

Fin-mars 2022 : première diffusion des résultats par l’OMEDIT aux établissements concernés par l’audit.

Au plus tard le 15 juin 2022 : chaque établissement renseigne son critère 60 sur la grille du rapport d’étape annuel du CAQES « Produits de santé » 2022 au regard des résultats obtenus.